

Audio conférence SCL 27 mars 2020

Le directeur du SCL, Thierry Picart, a indiqué que la DIR.PRO.102 (Plan de Continuité d'Activité du SCL) va passer en version 3 et sera envoyé à tous les personnels sur leur messagerie privé.

Dans le PCA, il est indiqué que les analyses ne seront pas forcément rendues sous accréditation COFRAC selon les circonstances de l'analyse. Cela ne devrait pas poser de problème juridique derrière. Le COFRAC en a été informé et est d'accord sur le principe. Il a juste été demandé de revoir cette problématique dans 3 mois. Les 2 DG de rattachement ont également été informées de cette disposition.

Au sujet des binômes : initialement seuls 2 binômes ont été créés par laboratoire, au maximum 3. Au vu de l'allongement du confinement, cela sera peut être revu pour avoir plus de groupes, mais avec une alternance autre... Le PCA serait alors modifié en conséquence.

Les agents "écartés", donc non mobilisables (personnes à risque ou autres ne pouvant pas être mobilisées), doivent l'être sur recommandation du médecin de prévention, cela ne relève pas d'une décision du Responsable d'Etablissement ou de l'Unité de Direction.

Au niveau de l'activité, il y a eu quelques demandes d'analyse de stupéfiants, quelques demandes d'alcool ou encore de masque. Par exemple Paris (qui réalise l'analyse des stupéfiants au niveau national) a sorti une vingtaine de rapports la semaine dernière. Les réceptions d'échantillons sont en baisse, voire quasi nulles pour le reste. Ceci s'explique par l'absence de contrôle dû au confinement. Le SCL garde ses capacités d'analyses vis à vis des 2 DG, surtout dans le cadre de la lutte contre la pandémie.

Le ministère a fait une commande de protections (masques, gels, ...) et le SCL s'est inscrit dans la commande pour les agent-es qui travaillent.

Concernant l'après confinement, il faudra voir selon les règles qui seront émises par le Secrétariat Général de Bercy. L'ISST a précisé qu'il y aura sûrement des guides pour le retour en poste des agent-es.

Une nouvelle attestation pour les déplacements dont ceux professionnels a été mise en place. Des agents ont été contrôlé alors qu'ils avaient l'attestation signée de leur employeur, leur carte de service... mais ils sont quand même passés proche de l'amende... Le SCL passera donc à la nouvelle attestation officielle.

Les anciens masques en stock dans les laboratoires peuvent maintenant être donnés au service de santé le plus proche. A Massy, ils ont été les bienvenus à l'hôpital.

Pour le concours d'ingénieur en cours, les dates reste inchangées pour le moment, 16 avril pour rendre le dossier RAEP et mi-mai pour l'oral. Les agent-es concerné-es doivent se rapprocher de leur RE pour voir les éventuels problèmes liés au confinement (accès au labo, impression, ...).

Les agent-es contractuel-les sont des agents publics, qui conservent donc leur rémunération. Cependant pour le moment les durées de contrat ne sont pas modifiées. Les apprenti-es ou stagiaires sont confiné-es chez eux mais continu-es d'être rémunéré-es.

Une harmonisation de la situation des agent-es du SCL sera faite pour que chacune des situations soit comptabilisée de la même manière dans chaque laboratoire (ASA, travail à distance, ASA pour garde d'enfant, ...). Pour le moment la seule règle applicable est celle de 1 jour de RTT retiré tous les 11 jours d'ASA (comme pour les congés maladie). Pour le reste, congé et rémunération, ne change pas.

Il faudra être attentif aux différentes situations afin de bien prendre en compte les nombre de jour en ASA ou autres.